

# Procès-verbal

## de la séance du conseil municipal

### du 30 novembre 2021 à 20H30

ETAIENT PRESENTS : MM VINCINI Sébastien - COURBIERES Monique - SALVAYRE Alain - CLANET Martine - LEQUEUX Pierre - NEMETH Lise - FALGA Corinne - LOURDE André - ALAUZY Gisèle - DAUVERGNE J. - VAZQUEZ Corinne - LE TUMELIN Didier - POUIL Marie-Christine - DEGUITRE Jérémy - PONS Romain - PELISSIER Jennifer - FOUDI Kamel - CHADROU Sylvie - MISTOU Sabine.

Procurations: M. LEGER Aurore à COURBIERES Monique - BLANC Loïc à REMY Jean-Louis - GABBERO Laury à LEQUEUX Pierre.

Excusé : M. REMY Jean-Louis

Nombre de conseillers : En exercice : 23

Présents	:	19
Procurations	:	3
Excusés	:	1
Absents	:	0

M. Romain PONS est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h30.

M. le Maire sollicite l'autorisation pour ajouter 5(cinq) points supplémentaires à l'ordre du jour :

1. Désignation d'un représentant de la municipalité au conseil d'administration du collège
2. Signature d'une convention avec ENEDIS pour l'installation d'un poste de transformation électrique chemin d'Espalmade, lieu-dit « Capvert »
3. Renouvellement d'un contrat à durée déterminée d'un agent contractuel de droit public à raison de 20 heures hebdomadaire
4. Signature d'une convention tripartite (CD31 – Collège – Mairie) afin de définir les modalités de fourniture des repas en liaison chaude et froide aux élèves des écoles maternelle et élémentaire de la commune de CINTEGABELLE par le collège dans le cadre des objectifs fixés par le Conseil Départemental au titre de ses compétences.
5. Nominations auprès de la CCBA (Communauté de Communes du Bassin Auterivain)

L'assemblée donne son autorisation.

#### 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 26 octobre 2021 :

Aucune observation n'étant formulée,

*le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*

#### 2. Compte-rendu des décisions du Maire :

➤ en date du 03 novembre 2021 :

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance technique attribuée à la SARL Filiatre-Mansour pour l'aménagement de la salle de restauration, la modification/extension de la cuisine annexe destinée à recevoir les repas scolaires en liaison chaude et en liaison froide.

Montant H.T : 75 237.65 € H.T.

### 3. Travaux d'urbanisation Avenue de Boulbonne et Avenue de Calmont : inscription au programme 2022 auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne :

La direction des routes du Conseil Départemental de la Haute-Garonne propose d'inscrire les communes désireuses de bénéficier d'études et de travaux en vue d'urbanisation, et les invite à se positionner avant la fin de l'année 2022.

M. le Maire prend la parole et indique qu'afin d'engager les travaux de sécurisation de la circulation, en agglomération, Avenue de Calmont et Avenue de Calmont, jusqu'au lotissement de »Braou », le bureau d'études ATEI retenu pour cette opération, a effectué des études et proposé un estimatif de travaux pour un montant de 103 895.25 € H.T, comprenant la reconstitution des accotements, des travaux de terrassements, la pose de caniveaux et bordures, des trottoirs, voirie, la pose de trottoirs de canalisations pour les eaux pluviales, la pose de 2 coussins ralentisseurs..

Il précise que :

- sur les plateaux dits ralentisseurs, seront matérialisés des passages protégés,
- qu'il a sollicité le Conseil Départemental pour réaliser un revêtement bi-couche de l'Avenue de Boulbonne,
- qu'un plateau sera positionné devant l'entrée du lotissement dit « 'Braou »
- qu'un effacement complet du trottoir n'est pas recommandé, notamment pour le réseau pluvial qui est enterré.

Considérant le coût de cette opération, et la mobilisation du Conseil Départemental pour améliorer la mobilité des populations, il est proposé d'inscrire cette opération.

Le plan de financement du projet pourrait être le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Montant des travaux H.T	103 895.25 €	Subvention du C.D 31 (40%)	41 558.10 €
		Autofinancement	62 337.15 €
<b>TOTAL</b>	<b>103 895.25 €</b>		<b>103 895.25 €</b>

En outre, une convention autorisant cet aménagement routier sur le domaine public départemental doit être approuvée.

M. le Maire sollicite le vote de l'assemblée.

#### **Le conseil municipal approuve à la majorité des membres présents :**

- le projet et son plan de financement,
- l'inscription de l'opération au programme 2022 des travaux d'urbanisation,
- la convention à signer avec le Conseil Département et autorise M. le Maire à la signer,
- la demande d'aide à déposer auprès du Conseil Départemental pour les travaux de la part communale,
- et Autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Contre :  
 Pour : 18  
 Abstentions : 3 : MM FOU DI K. – MISTOU S. – CHADROU S.  
 Ne participe pas au vote : 0

#### 4. Etudes préalables aux travaux d'urbanisation de la R.D 25 « Avenue de la Gare » : inscription au programme 2022 auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne :

La direction des routes du Conseil Départemental de la Haute-Garonne propose d'inscrire les communes désireuses de bénéficier d'études en vue d'urbanisation, et les invite à se positionner avant la fin de l'année 2022.

L'étude d'urbanisation sur la R.D 25 « Avenue de la Gare » prévue pour 2022 portant sur la continuité de l'aménagement et la sécurisation de cette voie pourrait être proposée.

La mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée au bureau d'études ATEI pour un montant H.T de 9 250.00 € H.T.

Il est donc proposé d'inscrire cette opération afin de s'assurer de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération envisagée, définir le programme de travaux.

M. le Maire précise qu'une demande d'abattage de platanes sera déposée auprès du Conseil Départemental en contrepartie d'une replantation sur d'autre(s) site(s). Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) sera sollicité pour une programmation de végétalisation.

Mme Mistou demande la taille des rejets des platanes pour une meilleure visibilité.

M. le Maire sollicite le vote de l'assemblée.

#### **Le conseil municipal approuve à l'unanimité :**

- le projet et son plan de financement,
- l'inscription de l'opération au programme 2022 des travaux d'urbanisation,
- la convention à signer avec le Conseil Département et autorise M. le Maire à la signer,
- la demande d'aide à déposer auprès du Conseil Départemental pour les travaux de la part communale,
- et Autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

#### 5. Modification des commissions communales suite à la démission de Mme GADAL Dolorès :

Suite à la démission de Mme GADAL Dolorès, Mme POUIL Marie-Christine a pris ses fonctions de conseillère municipale. Mme GADAL Dolorès étant membre de plusieurs commission communales, il convient de la remplacer.

Mme POUIL Marie-Christine fera connaître ses souhaits :

Commissions	Mme GADAL D ;
Finances	
Communication – Dialogue Citoyen	
Urbanisme	
Education – Enfance - Jeunesse	X
Culture – Animation – Sport	X
Transition écologique	
Cohésion sociale – Solidarité – Habitat et accessibilité	X
Vie économique - Agriculture	

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de la composition des commissions communales.**

**6. Demande de subvention exceptionnelle de l'école élémentaire du hameau de Picarrou (projet pédagogique) :**

Dans la continuité des apprentissages menés cette année scolaire en sciences, littérature et géographique sur l'astronomie, les classes de CE2-CM1-CM2 des Baccarets de Picarrou ont réalisé un séjour « Découverte de l'astronomie » à Ercé (09) du lundi 18 au vendredi 22 octobre 2021.

Ce voyage a eu un coût de 8 320 €, financé essentiellement par la coopérative scolaire (2000 €) et l'association des parents d'élèves des écoles des Baccarets et de Picarrou (4000 €). Une participation de 60 € par enfant a été demandée à chaque famille (100 € par fratrie).

Pour finaliser ce projet, une journée de visite de la Cité de l'Espace est projetée au mois de décembre, comprenant une visite guidée pour chaque classe et un atelier d'astronomie avec un intervenant pour un coût total de 1 131 €.

La commune est sollicitée pour une subvention exceptionnelle dans ce cadre afin de financer une partie de cette sortie.

En sus, il est demandé que cette subvention exceptionnelle soit cumulée avec la subvention exceptionnelle accordée pour le séjour prévu en avril 2021 (Découverte du Canal du Midi) non perçue suite à l'annulation du voyage (Délibération du 28/01/2021 allouant 200 € à chacune des écoles des Baccarets et Picarrou).

M. le Maire donne la parole à Mme Corinne FALGA qui soutient le projet et émet un avis favorable.

M. le Maire appelle au vote.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de la subvention exceptionnelle cumulée avec celle accordée par délibération du 28/01/2021 non versée.**

**7. Révision des tarifs municipaux pour 2022 :**

M. le Maire propose une augmentation de +3% et appelle au vote.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'augmentation de 3% des tarifs municipaux pour 2022, comme proposés.**

(cf Annexe 1 ci-jointe).

**8. Personnel : recrutement d'agents contractuels de droit public sur des emplois non permanents :**

M. le Maire propose le recrutement de deux agents contractuels :

➤ pour l'entretien des locaux de l'ALAE et ALSH de l'école maternelle dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, :

- pour une durée de 10 heures hebdomadaire, à compter 01/01/2022 jusqu'au 31/07/2022 sur le grade d'Adjoint Technique

➤ pour l'entretien des locaux de l'école élémentaire :

- pour un temps complet (35h), à compter 01/01/2022 jusqu'au 31/07/2022 sur le grade d'Adjoint Technique

M. le Maire appelle au vote.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le recrutement de deux agents contractuels et autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

## 9. Décision modificative :

Dans le cadre des travaux d'extension du siège du foot, il est proposé une décision modificative comme suit, afin de pouvoir honorer le paiement des dernières factures pour un montant total de 42 704.79 € TTC :

La décision modificative pourrait être la suivante :

c/020 : Dépenses imprévues » : - 13 000 €

c/2151-20197 « Aménagement chemin de Laurède » : - 30 000 €

c/ 2031 / Frais d'études » : + 7 700 €

c/21318 « Travaux » (LABASTERE + SUBRA) : + 12 903 €

c/2151 « Réseau de voirie » : + 14 811.00 €

c/21538 « Autres réseaux » : + 7 092.00 €

c/2152 « Installations de voirie » : + 494.00 €

M. FOU DI Kamel indique qu'à sons sens, la facture de l'entreprise CAZAL, d'un montant TTC de 21 902.10 € relative aux travaux d'aménagement des abords dudit siège du foot est élevée.

M. le Maire indique que deux devis lui sont parvenus. L'entreprise CAZAL était la moins chère.

M. FOU DI Kamel souligne le prix élevé au m<sup>2</sup>.

M. le Maire appelle au vote.

**Le conseil municipal approuve à la majorité des membres présents la décision modificative.**

Contre : 3 : MM FOU DI K. – MISTOU S. – CHADROU S.
--

Pour : 18
-----------

Abstentions :
---------------

Ne participe pas au vote :
----------------------------

## 10. Présentation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2020 du SPEHA :

Le dossier ne pouvant être présenté par M. Jean-Louis REMY, excusé à la présente séance, est ajourné.

## Points complémentaires :

### 1. Désignation d'un représentant de la municipalité au conseil d'administration du Collège :

M. le Maire propose de désigner Mme Corinne FALGA.

Il précise que dès 16 décembre prochain, les élèves du collège quitteront les classes provisoires pour intégrer le collège.

Il indique que la commission de sécurité procédera à une visite avant ouverture le 09 décembre 2021.

### 2. Signature d'une convention avec ENEDIS pour la pose d'un transformateur électrique chemin d'Espalmade lieu-dit « Capvert » :

Mr le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de passer une convention de servitudes avec ENEDIS pour l'installation d'un Poste de transformation de courant électrique sur le domaine public sis lieu-dit « Capvert, en bordure du chemin d'Espalmade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

M. le Maire appelle au vote.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention à passer avec ENEDIS et l'autorise à la signer.**

**3. Personnel : renouvellement d'un CDD d'un agent contractuel de droit public :**

M. le Maire propose le renouvellement d'un contrat à durée déterminé d'un agent contractuel, à raison de 20 heures hebdomadaires sur le grade d'Adjoint Technique, pour l'entretien des locaux de la Mairie notamment, du 01/01/2022 au 31/03/2022.

M. le Maire appelle au vote.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel et autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

**4. Convention tripartite (CD31 – Collège – Mairie) ; fourniture des repas aux élèves des écoles maternelle et élémentaires de Cintegabelle :**

M. le Maire indique qu'il convient de signer une convention afin de définir les modalités de fourniture des repas en liaison chaude et froide des élèves des écoles maternelle et élémentaires de Cintegabelle par le collège dans le cadre des objectifs fixés par le Conseil Départemental au titre de ses compétences.

M. le Maire appelle au vote.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

**Après lecture de ladite convention, il convient de revoir ses termes.  
La délibération n'est pas prise.**

**Informations :**

➤ **Nominations :**

M. le Maire indique que :

- M. Jérémy DEGUITRE, conseiller municipal, est nommé référent des commerces, des artisans, et des entreprises de la Commune de Cintegabelle. Il aura en charge nos relations avec les entreprises situées sur la Z.A de Jambourt et le suivi de cette zone en lien avec les services de la CCBA,
- M. Romain PONS, conseiller municipal, est nommé référent pour le suivi et la mise en place du projet d'optimisation du ramassage des ordures ménagères et la mise en place de la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative).

➤ **Ressources humaines :**

M. le Maire indique qu'il a été projeté, avec les services du Centre de Gestion de la Haute-Garonne, d'élaborer un état des lieux de la situation des ressources humaines.

➤ **Chats errants :**

Mme CHADROU Sylvie soulève le nombre de chats errants sur le hameau de Picaro notamment, et les difficultés financières rencontrées par l'Association « Chats libres », pour laquelle la subvention versée par la commune ne suffit plus.

M. le Maire indique que l'association devrait arrêter la prise en charge de ces chats et qu'il convient que son budget soit équilibré.

Dans ce cadre, il propose à Mme CHADROU qu'elle prépare un article pour le prochain bulletin municipal, portant sur un rappel des droits et obligations des propriétaires de chats.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. Le Maire lève la séance à 21h45.

	<b>TARIFS 2020 ET 2021</b>	<b>VOTE</b>
<b>Location des salles :</b>		
Location des salles diverses réservées aux Cintegabellois (la journée)	59.60 €	61.35 €
Location des salles diverses réservées aux Cintegabellois (Demi-journée supplémentaire)	14,60 €	15.00 €
Location salle des Fêtes aux Cintegabellois	210.00 €	216.30 €
Location Salle des Fêtes aux Cintegabellois (Demi-journée supplémentaire)	51.80 €	53.35 €
Location salle des Fêtes aux usagers extérieurs à la commune (la journée)	694.30 €	715.10 €
Location salle des Fêtes aux usagers extérieurs à la commune (Demi-journée supplémentaire)	173.00 €	178.15 €
Caution location des salles	173.00 €	178.15 €
Caution location salle des Fêtes	347,10 €	357.50 €
<b>Location Remorque Frigo aux Cintegabellois :</b>		
Location	47,90 €	49.30 €
Caution	138,00 €	142.10 €
<b>Location du matériel :</b>		
1 Table Bois	1.10 €	1.10 €
1 Banc Bois	0,60 €	0.60 €
8 chaises de type « coque »	1,10 €	1.10 €
<b>Service funéraire :</b>		
Concession cimetière (1e m <sup>2</sup> ) et casurne (1e m <sup>2</sup> )	51,30 €	52.80 €
<b>Concessions trentenaires :</b>		
Tombe sans cuve 1 personne (2 m <sup>2</sup> )	102.60 €	105.60 €
Tombe avec cuve 1 personne (3 m <sup>2</sup> )	153.90 €	158.40 €
Tombe avec cuve 2 personnes superposées (3 m <sup>2</sup> )	153.90 €	158.40 €
Tombe avec cuve 2 personnes côte à côte (5 m <sup>2</sup> )	256.50 €	264.00 €
Caveau (6 m <sup>2</sup> )	307,80 €	316.80 €
Case Urne	694,00 €	714.80 €
<b>Emplacement sur le marché (ml) :</b>		
Le camion	1,00 €	1.00 €
Le banc	1,00 €	1.00 €